

Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement

Renaud Rochette

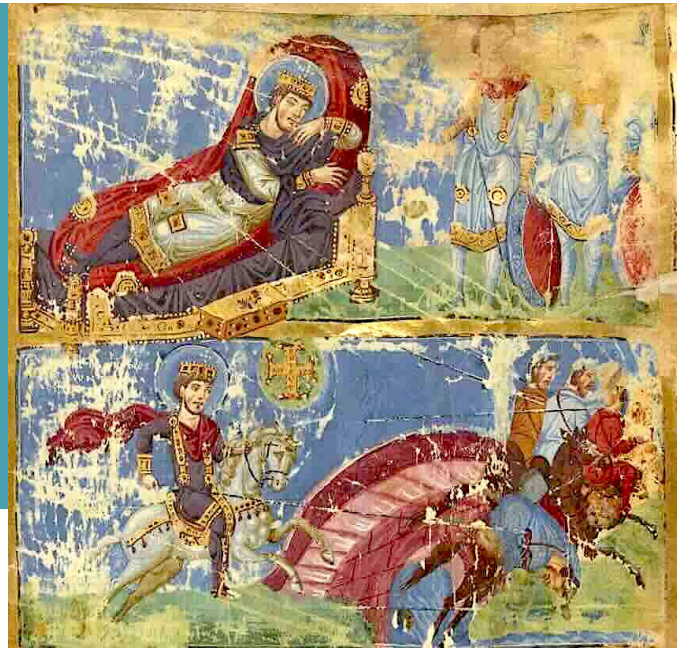
Seconde (Histoire)

Thème 1. Le monde méditerranéen :
empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge
Chapitre 1. La Méditerranée antique :
les empreintes grecques et romaines

Rappel du programme (BOEN n°1 du 22 janvier 2019)

« Objectifs du programme : Ce chapitre vise à rappeler
que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe.
(...) »

Points de passage et d'ouverture : Constantin, empereur
d'un empire qui se christianise et se réorganise
territorialement. »



Le songe de Constantin / La bataille du pont Milvius
(Homélies de Grégoire de Nazianze, 879-883,
BNF, Paris, [ms grec 510, folio 410r](#)).

Remise en perspective

Comme le rappelle le programme, le règne de Constantin (de 306 à 337) est un moment où l'Empire romain « *se christianise et se réorganise territorialement* ». On peut même aller plus loin en rappelant que les réformes de Constantin modifient en profondeur l'Empire romain, au point que les siècles suivants voient en lui un (re) fondateur de l'Empire. C'est d'ailleurs la principale difficulté de l'étude du règne de Constantin : les auteurs chrétiens célèbrent celui qui reconstruit l'Empire sur de nouvelles bases tandis que les auteurs païens le considèrent comme le fossoyeur de la romanité pour avoir abandonné les cultes traditionnels au nom de cet étrange dieu unique.

Constantin met fin aux troubles qu'a connus l'Empire romain pendant le 3^e siècle. Il procède à des réorganisations et réformes des administrations centrale et locale, de la monnaie et de l'armée qui redonnent à l'Empire la stabilité qu'il avait perdue depuis des décennies.

Sur un plan territorial – puisque c'est une des questions principales – Constantin rétablit l'unité du gouvernement de l'Empire (voir ci-dessous) et parachève la réforme des provinces menée par Dioclétien (règne de 284 à 305). Pour rendre l'administration locale plus efficace, Dioclétien a réduit considérablement la taille des provinces, dont le nombre passe d'une cinquantaine à une centaine. Dioclétien est aussi à l'origine de la création des diocèses (du grec διοίκησις, *dioikèsis*,

administration) – parfois appelés *diocèses civils* pour les distinguer des diocèses ecclésiastiques. Dioclétien les a peut-être initialement conçus comme des circonscriptions fiscales mais, au début du 4^e siècle, ils constituent un échelon administratif intermédiaire entre la province et le gouvernement. Le diocèse est dirigé par un vicaire du préfet du prétoire, ou plus simplement vicaire (du latin *vicarius*, remplaçant, adjoint), qui dispose d'importants pouvoirs car le préfet du prétoire est alors le principal collaborateur de l'empereur. L'autorité des préfets du prétoire est régionalisée à la fin du règne de Constantin avec la création de préfectures du prétoire regroupant plusieurs diocèses.

Cet empilement de niveaux administratifs a pour but de conserver les avantages du système tétrarchique mis en place par Dioclétien (rapprocher le centre de décision du terrain) et d'en éviter les inconvénients (multiplier les empereurs). Dans un Empire centralisé très vaste où les problèmes sont variés et se produisent sur tout le territoire, l'autorité de l'empereur doit s'exercer au plus près des provinces, ce qui est impossible et avait favorisé les usurpations locales

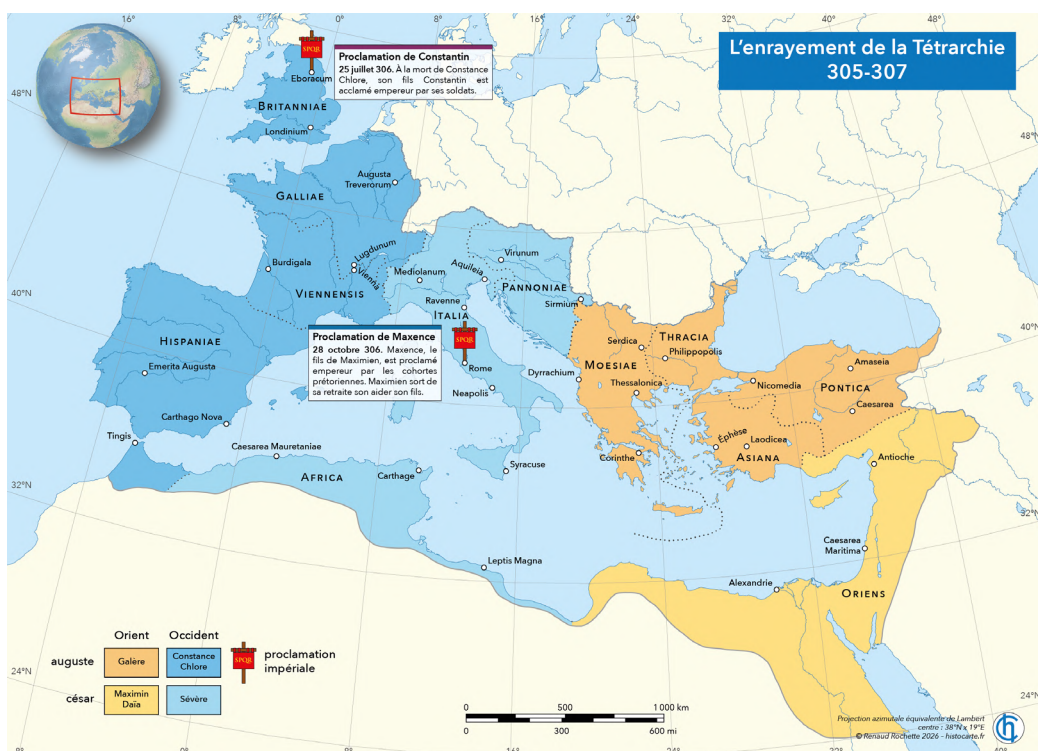
pendant le 3^e siècle. Dioclétien crée un système fondé sur l'existence de deux empereurs avec le titre d'*auguste*, un pour les provinces orientales, un pour les provinces occidentales, secondés chacun par un empereur ayant le titre de *césar* – d'où le nom de *tétrarchie* (du grec τετραρχία, *tetrarchia*, gouvernement des quatre). Il ne s'agit pas de diviser l'Empire, mais de régionaliser l'autorité des empereurs.

La victoire de Constantin met fin à un système qui ne survit pas à sa première crise.

305 : Dioclétien abdique et contraint son collègue Maximien à faire de même. Les deux césars, Galère et Constance Chlore, sont promus augustes, et sont secondés par deux nouveaux césars, Maximin Daïa pour Galère et Sévère pour Constance Chlore. Maxence, fils de Maximien, et Constantin, fils de Constance Chlore, sont mécontents d'être laissés de côté.

306 : Mort de Constance Chlore. Conformément au système, Sévère est promu auguste par Galère, mais Constantin est acclamé empereur par ses troupes à Eboracum (aujourd'hui York). L'empereur principal propose le titre de César à Constantin, qui accepte afin de légitimer sa situation. Maxence se révolte à Rome, mais Galère demande à Sévère de rétablir l'ordre.

307 : Sévère échoue devant Rome avant d'être capturé par Maxence et exécuté (ou contraint au suicide).



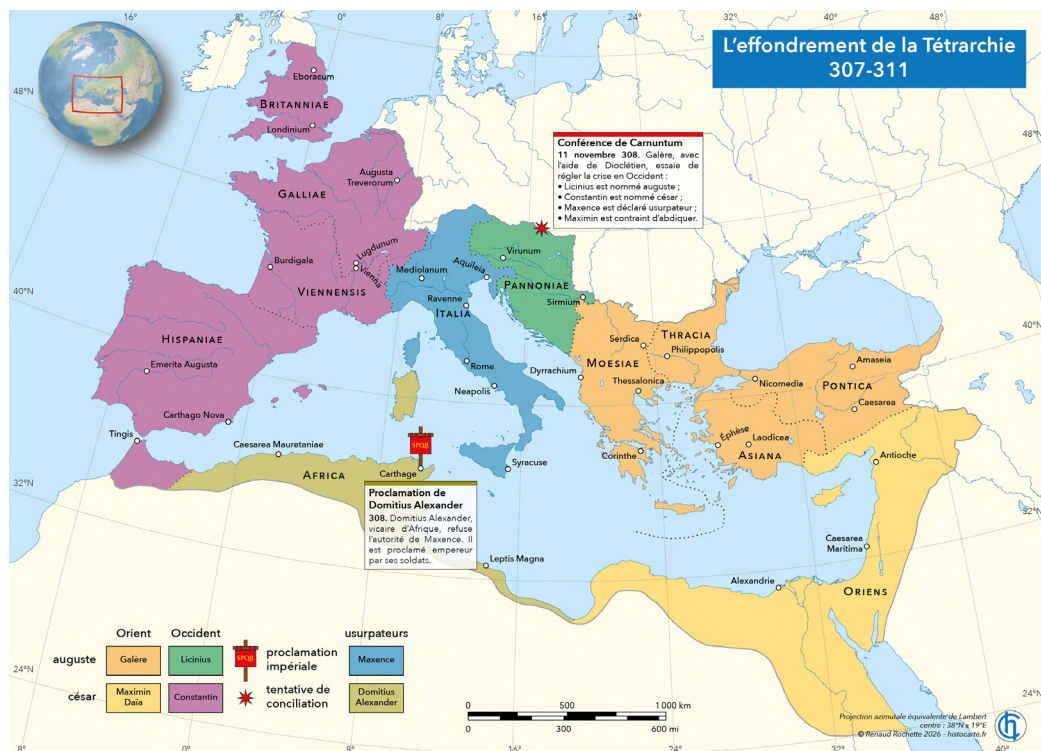
308 : Les provinces d'Afrique refusent de reconnaître Maxence et acclament leur propre empereur (le vicaire Domitius Alexander).

Vers 309/310 : Maxence parvient à reprendre le contrôle de l'Afrique. Galère convoque une conférence à Carnuntum pour rétablir la situation. Dioclétien sort de sa retraite pour jouer les conciliateurs. Maxence est toujours considéré comme un usurpateur, et un nouvel auguste est nommé : Licinius. Le système fondé sur la coopération harmonieuse entre quatre empereurs a vécu : l'Empire est désormais divisé de fait entre empereurs concurrents.

311 : Mort de Galère. La Tétrarchie a vécu : tous les empereurs portent le titre d'auguste, et aucun César n'est nommé. La région sous l'autorité de Galère est partagée entre Licinius et Maximin Daïa.

312 : Constantin s'empare du domaine de Maxence, qui est tué lors de la bataille du pont Milvius (28 octobre 312).

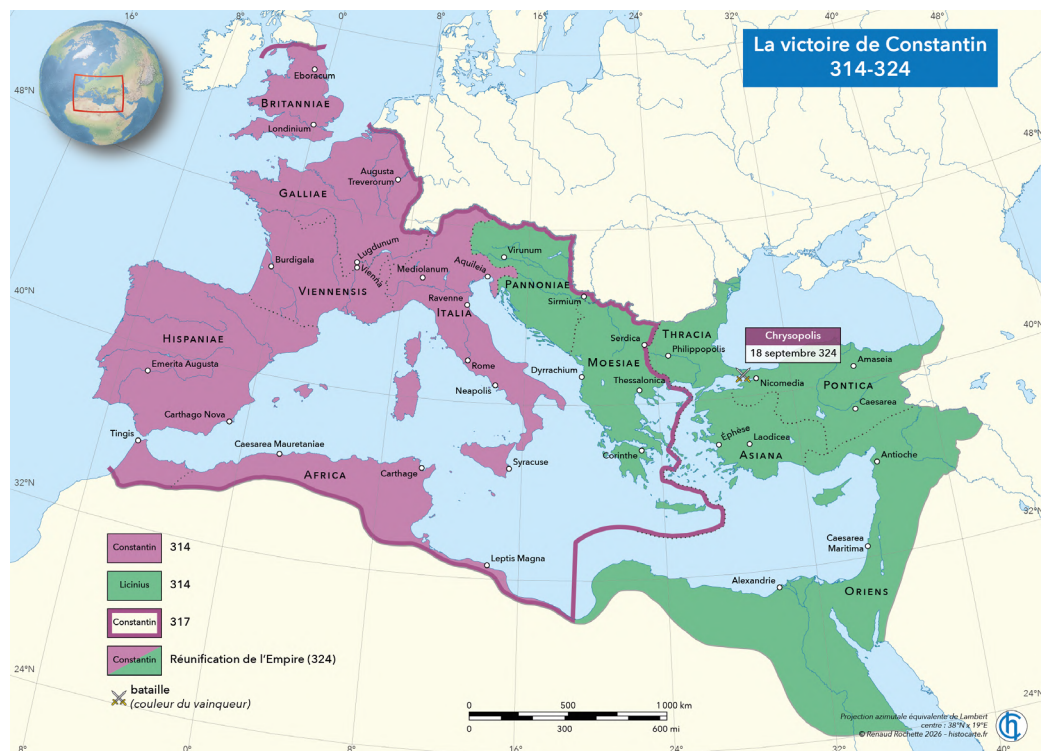
313 : Licinius rencontre Constantin à Mediolanum (aujourd'hui Milan) : les deux empereurs s'allient contre Maximin Daïa, qui profite de l'absence de Licinius pour envahir le territoire sous son contrôle. Celui-ci lui inflige une lourde défaite à Tzirillum (30 avril 313) et le poursuit en Anatolie, où il meurt à l'été.



Les relations entre les deux empereurs survivants se dégradent rapidement. Une première guerre a lieu en 316-317, suivie d'un bref rabibochage. Prenant pour prétexte un retour des persécutions anti-chrétiennes, Constantin envahit le domaine de Licinius, qui est battu et fait prisonnier à Chrysopolis (aujourd'hui Üsküdar dans la banlieue asiatique d'Istanbul), avant d'être exécuté l'année suivante.

La légalisation du christianisme n'est donc qu'un aspect de la stabilisation opérée par Constantin. S'il est impossible de savoir quels étaient les sentiments de l'empereur, on peut comprendre quel était son intérêt à favoriser le christianisme. Cette religion est devenue trop importante : il vaut mieux la mettre au service de l'Empire et en faire un outil de fidélité à l'empereur. En échange du soutien de l'Église, l'empereur garantit son bon fonctionnement, y compris d'une manière qui pourrait paraître intrusive à des yeux modernes, car tout ce qui ne relève pas du dogme est supervisé par l'empereur.

Constantin découvre une Église divisée par les querelles christologiques. Il réunit le premier concile œcuménique à Nicée en 325 : tous les évêques sont convoqués, avec l'idée que la position consensuelle traduit la volonté divine. Le concile de Nicée voit la rédaction d'un des fondements du dogme chrétien, le Credo (latin *je crois*), complété par le concile de Constantinople (380). En 380, l'empereur Théodose I^{er} (règne de 379 à 395) impose le christianisme nicéen comme la seule forme de christianisme autorisée dans l'Empire, avant de prendre des mesures contre les cultes traditionnels dans les années 390 : en moins d'un siècle, le christianisme est passé de religion persécutée à religion autorisée, religion d'État puis religion unique.



La vision de Constantin

« Comprenant qu'il aurait besoin d'une aide plus puissante que celle de ses troupes parce que l'usurpateur [Maxence] avait recours aux rites et aux incantations de la magie, [Constantin] rechercha un dieu secourable, car il considérait que le nombre des soldats et des ressources militaires était secondaire par rapport à l'invincibilité et la supériorité apportées par le soutien d'un dieu – il ne pensait pas pouvoir l'emporter sans l'aide d'un dieu. Il se demandait comment déterminer le dieu qui lui viendrait en aide quand, dans ses réflexions, il se rendit compte que, parmi tous ceux qui avaient exercé le pouvoir avant lui, la plupart avaient placé leurs espoirs dans une multitude de dieux, les avaient honorés de libations, de sacrifices et d'offrandes, et qu'ils avaient d'abord été trompés par des prédictions complaisantes et des oracles leur annonçant une issue heureuse, alors qu'ils avaient connu une fin loin d'être heureuse, et qu'aucun de ces dieux ne s'était tenu près d'eux lorsqu'ils avaient été touchés par les catastrophes envoyées par Dieu ; seul son père [Constance Chlore] avait suivi le chemin inverse, avait condamné leur erreur, avait honoré toute sa vie le dieu qui surpasse toute chose, et qu'il avait trouvé le sauveur et le

protecteur de son empire et l'ordonnateur de toute bonne chose. En y réfléchissant, il s'aperçut que ceux qui avaient fait confiance en une multitude de dieux avaient été affligés d'une multitude de malheurs et n'avaient laissé derrière eux ni famille, ni descendance, ni postérité, et que leur nom et leur mémoire avait été oubliés des hommes, alors que le dieu de son père avait fait manifesté sa puissance et donné de nombreuses preuves ; en plus, ceux qui avaient précédemment marché contre l'usurpateur et engagé le combat sous la protection d'une multitude de dieux avaient connu une fin honteuse : un avait dû quitter honteusement la confrontation sans avoir combattu, l'autre, égorgé au milieu de ses troupes, était mort inutilement. Avec toutes ces considérations en tête, il comprit la vacuité de ce qui concernait ceux qui n'étaient pas des dieux et que c'était de la folie, après tant de preuve, de persister dans l'erreur, et il pensa qu'il devait uniquement honorer le dieu de son père.

Il l'invoqua dans ses prières en l'implorant et le suppliant de dire qui il était et d'étendre sa main droite pour le sortir de la situation où il se trouvait. Un signe merveilleux envoyé par Dieu apparut à l'empereur suppliant qui pria avec ferveur, chose qu'il aurait été difficile à croire venant d'un autre, mais l'empereur victorieux l'a raconté longtemps après à nous, auteur de cet ouvrage, quand nous avons eu l'honneur de le connaître et de le fréquenter, et il a certifié son récit par un pieux serment, alors qui pourrait hésiter à croire ce récit ? D'autant plus que les événements qui ont suivi ont témoigné de la vérité de ces paroles. Il dit que, vers midi, alors que le jour commence à baisser, il a vu de ses yeux, au-dessus du soleil, le trophée de la croix baigné de lumière, accompagné d'une phrase disant : « *Sois vainqueur par cela** ». À cette vision, il fut frappé de stupeur, ainsi que toute l'armée qui l'accompagnait dans cette expédition, qui a aussi vu ce miracle.

Il ajouta qu'il ne savait pas ce que pouvait être cette apparition. Pendant qu'il réfléchissait et méditait à tout cela, la nuit vint. Dans son sommeil, il vit le Christ de Dieu avec le signe qui était apparu dans le ciel, et il reçut l'ordre de fabriquer une image d'après le signe qu'il avait vu dans le ciel et de l'utiliser comme protection lors des engagements contre ses ennemis.

Lorsque le jour se leva, il raconta ce secret à ses amis. Après cela, il appela les orfèvres et les joailliers, s'assit au milieu d'eux et décrivit la forme du symbole, en leur ordonnant de le réaliser avec de l'or et des pierres précieuses.

L'empereur lui-même, grâce à Dieu, nous a jugé digne de le présenter à nos yeux. Voilà à quoi il ressemble. Une grande lance, recouverte d'or, avec une barre transversale qui lui donne la forme de la croix ; en haut, au-dessus de tout, était fixée une couronne de lauriers en or et en pierres précieuses, avec en son centre le symbole du nom du sauveur, deux lettres qui indiquent le nom du Christ avec les premiers caractères, le *chî* coupant le *rhô* en son milieu ; quelques temps plus tard, l'empereur prit l'habitude de porter ce signe sur son casque. »

Eusèbe de Césarée,
Vie de Constantin, livre I (27 à 31).
Traduction Renaud Rochette

* En grec *toutô nika* (τούτῳ νικά). La phrase est plus connue par son adaptation (plus explicite) en latin : *in hoc signo vinces* (tu vaincras par ce signe).

Le document

Auteur : Eusèbe de Césarée (vers 265-339/40), auteur chrétien de langue grecque. Il est évêque de Césarée maritime, capitale de la province de Syrie-Palestine (ex-Judée). C'est un polémiste et un exégète chrétien. Il devient un proche conseiller de Constantin, et il est considéré comme un des artisans de la politique religieuse de l'empereur, en particulier dans la structuration des rapports avec l'Église.

Nature : La *Vie de Constantin* est un ouvrage à la croisée des chemins. Il relève du panégyrique romain traditionnel et de l'hagiographie chrétienne. Le merveilleux joue un rôle important. Dans l'*Histoire ecclésiastique* (livre IX, chapitre 9), Eusèbe donne une version nettement plus sobre, indiquant que Constantin remporte la victoire grâce au soutien de Dieu.

Perspective : Eusèbe entend rédiger une œuvre historique. On le voit dans l'extrait à sa volonté de lier les éléments surnaturels au témoignage des intéressés. Néanmoins, il s'agit bien d'un éloge de Constantin. Le premier empereur chrétien est présenté comme un souverain idéal, ce qui

explique qu'il est très tôt considéré comme saint, et la figure incontournable du souverain chrétien.

Travail possible sur la source : ce document peut être l'occasion d'évoquer certaines impasses auxquelles est confronté l'historien. La victoire de Constantin lors de la bataille du pont Milvius est certaine. Elle a une portée importante par la suite : le récit traditionnel de la conversion de Clovis à l'occasion de la bataille de Tolbiac (496) emprunte beaucoup à la bataille du Pont Milvius. Il est possible aussi de voir les déclinaisons de la représentation de l'événement (et de récupérer des œuvres sur [Wikimedia Commons](#)).

Apports du document

Comprendre le point de vue d'Eusèbe est fondamental. Il participe à une révolution dans la gestion de l'Église : sa prise en charge par l'État. Il faut justifier ce changement de perspective car, pendant des décennies, l'État romain a été un adversaire. Le texte d'Eusèbe contribue à justifier la fusion entre romanité et christianisme. Cette question va au-delà des questions théoriques : pour les auteurs païens, en particulier au 5^e siècle, la conversion de Constantin et l'abandon des cultes traditionnels est le début de l'affaiblissement de l'Empire. En revanche, pour les auteurs chrétiens, qui emboîtent le pas à Eusèbe, c'est une régénération de l'Empire. Ici, donc, ce n'est pas tant le déroulé des faits qui compte que le sens qu'ils ont.

Le texte d'Eusèbe montre Constantin en train de chercher une protection efficace. Il situe même la bataille sur un plan spirituel : Constantin voit dans le dieu chrétien le moyen de contrer le surnaturel païen mis en œuvre par Maxence. Plus largement, le dieu chrétien apparaît comme un protecteur plus efficace que les dieux traditionnels. Eusèbe fait de Constance Chlore un chrétien, ce qui n'est pas le cas : c'est probablement un moyen d'exclure le père de Constantin du groupe des mauvais empereurs persécuteurs.

Un des éléments de la protection divine est la nouvelle enseigne utilisée par l'empereur : le *labarum*. Eusèbe lie l'existence de ce nouveau symbole à la vision qui précède la bataille du pont Milvius : c'est en quelque sorte la première victoire due à l'enseigne chrétienne. Pourtant, c'est plus complexe qu'il y paraît. Eusèbe décrit le *chrisme*, monogramme formé des deux premières lettres du nom du Christ (en grec Χριστός, *Christos*). On est loin de la croix décrite dans la vision. Le *labarum*

ressemble bien à une croix, mais c'est la forme habituelle des *vexilla* des légions romaines : une hampe avec une barre transversale à laquelle est accrochée un tissu.



Follis (monnaie de cuivre) de Constantin.

Avers : l'empereur couronné de lauriers (représentation traditionnelle). Inscription *CONSTANTINVS MAX AVG* : *Constantinus Maximus Augustus* (Constantin le Grand, auguste).

Revers : le *labarum*. Le chrisme est visible au sommet ; le tissu comporte trois médaillons, où sont représentés l'empereur et ses fils. L'enseigne transperce un serpent, imagerie chrétienne qui indique la victoire contre le mal.

Inscription *SPES PVBLICA CONS* : *spes publica Constantinus* (Constantin, espoir de l'État).

(photo [Classical Numismatic Group](#), Inc. <http://www.cngcoins.com>, CC BY-SA 3.0).

La conception *constantinienne* du pouvoir est aussi visible dans le texte : Dieu désigne l'empereur légitime par la victoire militaire et crée un lien direct avec lui à travers une vision.

L'édit de Milan (313)

« Et maintenant, citons enfin les ordonnances impériales de Constantin et de Licinius, traduites de la langue latine.

Depuis longtemps déjà, considérant qu'il ne faut pas refuser la liberté de la religion, mais accorder à la raison et à la volonté de chacun la faculté de s'occuper des choses divines chacun selon sa préférence, nous avons invité aussi les chrétiens à conserver la foi de leur secte et de leur religion. (...)

Lorsque moi, Constantin Auguste, et moi, Licinius Auguste, nous sommes venus heureusement à Milan et que nous y recherchions tout ce qui importait à l'avantage et au bien publics, parmi les autres choses qui nous paraissaient devoir être utiles à tous à beaucoup d'égards, nous avons décidé, en premier et avant tout, de donner des ordres

de manière à assurer le respect et l'honneur de la divinité, c'est-à-dire que nous avons décidé d'accorder et aux chrétiens et à tous les autres le libre choix de suivre la religion qu'ils voudraient, de telle sorte que tout ce qu'il peut y avoir de divinité et de pouvoir céleste puisse nous être bienveillant, à nous et à tous ceux qui vivent sous notre autorité.

Ainsi donc, dans un dessein salubre et tout à fait droit, nous avons pris cette décision qui est la nôtre : que ne soit refusée absolument à personne la liberté de choisir et de suivre l'observance ou la religion des chrétiens et qu'à chacun soit accordée la liberté de donner son adhésion réfléchie à la religion qu'il estime lui être utile, de telle sorte que la divinité puisse nous procurer en toutes occasions sa providence habituelle et sa bienveillance. (...)

Et, afin que les termes de notre présente loi et de notre générosité puissent être portés à la connaissance de tous, il est convenable que ce que nous avons écrit soit affiché par ton ordre, soit publié partout et parvienne à la connaissance de tous, de telle sorte que la loi due à Notre Générosité ne puisse échapper à personne. »

Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*,
livre X, chapitre 5 (4 à 14).
Trauction. G. Bardy, revue par L. Neyrand.

Le document

Auteur : Eusèbe de Césarée (vers 265-339/40), auteur chrétien de langue grecque. Il est évêque de Césarée maritime, capitale de la province de Syrie-Palestine (ex-Judée). C'est un polémiste et un exégète chrétien. Il devient un proche conseiller de Constantin, et il est considéré comme un des artisans de la politique religieuse de l'empereur, en particulier dans la structuration des rapports avec l'Église.

Nature : le document est une copie de l'édit de Milan (313) insérée dans l'*Histoire ecclésiastique* (Ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία, *Ekklesiastikè historia*). Une version légèrement différente se trouve dans *De la mort des persécuteurs* de Lactance. L'insertion de l'acte dans un ouvrage littéraire n'est pas originale : c'est ainsi que le texte de nombre d'actes dont l'original s'est perdu sont connus – c'est le cas ici.

Perspective : l'ouvrage est une histoire ecclésiastique, c'est-à-dire une histoire de l'Église, non au sens de l'institution, mais du peuple chrétien. Il s'agit d'une histoire des chrétiens de la mort de Jésus jusqu'à l'époque d'Eusèbe. Il se présente comme un ouvrage historique, mais avec un biais favorable aux chrétiens.

Travail possible sur la source : on peut s'interroger sur la finalité de l'insertion d'un document officiel et montrer que l'historien travaille sur des sources pour appuyer sa démonstration. On peut aussi poser la question de l'authenticité de la source : ici, elle est garantie par sa présence ailleurs.

Apports du document

Le contenu est assez proche de l'édit de Galère (311). Certains considèrent qu'il s'agit en fait des modalités d'application de cet édit par Constantin et Licinius.

Le christianisme est cité de manière marginale, car le document a effectivement une portée plus large que l'édit de Galère : il s'agit bien d'accorder la liberté totale de religion. L'idée de respect des traditions est totalement abandonnée, et l'autorisation est inconditionnelle. Le rapport au divin est très différent. Pour Galère, le christianisme existe en parallèle de la religion traditionnelle. Pour Constantin, il y a une divinité qui se manifeste sous des formes différentes. On retrouve à la fois le caractère absorbant de la religion romaine via l'*interpretatio romana*, mais aussi une forme d'hénothéisme (idée que toutes les divinités sont différentes facettes d'un même dieu) qui existe dans la philosophie néo-platonicienne. Le choix du terme, en grec *to theion* (τὸ θεῖον), le divin, renvoie à toute forme de manifestation du divin : il n'y a aucune différence, et Constantin espère simplement que le monde divin, sous toutes ses formes, viendra au secours de l'Empire comme l'indique le troisième paragraphe, selon lequel la liberté de religion est un aspect de la remise en ordre de l'Empire (la « *recherche du bien public* »).